



AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

Pour la création et la gestion d'une
ressourcerie

Moins jeter, moins gaspiller, soutenir le retour à l'emploi : la ressourcerie au cœur des objectifs de Loire Forez agglomération

Loire Forez agglomération (LFa) porte les politiques publiques locales, de gestion et de valorisation des déchets et du développement économique, de l'emploi, de l'insertion.

En lien avec ses objectifs et les orientations définies dans son plan de mandat 2020-2026, elle souhaite impulser l'émergence d'une ressourcerie dans une logique de soutien à la création d'une nouvelle activité économique d'insertion par l'emploi.

Définition d'une ressourcerie

Selon le Réseau National des Ressourceries et Recycleries, la ressourcerie est une solution écologique parce que les objets abandonnés y trouvent une seconde vie. Leur remise sur le marché ne nécessite pas de nouvelles matières premières et évite l'accumulation de déchets. La ressourcerie est équitable parce qu'elle n'a pas un but lucratif, mais aussi parce que pour donner cette seconde vie aux objets elle crée des emplois et investit ses revenus pour développer des services souvent reconnus d'intérêt général. Elle développe son activité selon le concept des 3R (réduire, réemployer/réutiliser, recycler). C'est aujourd'hui une priorité partagée par l'Etat et les collectivités territoriales. Cette ambition commune ouvre un nouveau champ de partenariat entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les collectivités territoriales. Par ailleurs, les ressourceries et leur Réseau national font au quotidien la promotion des gestes éco-citoyens. Les échanges de bonnes pratiques, les ateliers créatifs à partir de récupération, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets sont autant d'actions initiées par les Ressourceries. Enfin, les ressourceries sont des acteurs de terrain proches des citoyens. Cette proximité donne une légitimité aux messages et aux conseils de réduction des déchets diffusés. Elles deviennent donc un relais d'informations, mais aussi une structure d'accompagnement, un véritable vecteur d'éco-citoyenneté.

Toujours selon le réseau national, l'activité d'une structure du réseau gère plusieurs activités :

- La collecte : Principalement des déchets encombrants ménagers, des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA), des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC), mais aussi de certains Déchets d'Activités Économiques (DAE), en préservant leur état, afin de pouvoir envisager une valorisation par réutilisation/réemploi.
- Le tri, le contrôle, le nettoyage, la réparation de ces objets afin de leur rendre toute leur valeur ; un premier niveau de démantèlement des objets non réutilisables/réemployables pour les envoyer dans les filières de valorisation adéquates.

- La redistribution : Constitue l'aboutissement de la filière réutilisation/réemploi, vente directe sans distinction des publics des objets à faible prix et partenariat avec des organismes sociaux pour équiper des bénéficiaires à prix modiques. Elle permet aussi d'assurer une part de ressources propres pour la structure afin de pérenniser des postes salariés.
- Auprès des usagers des services de collecte, des clients des lieux de vente des produits réutilisables/réemployables, des jeunes générations mais aussi auprès de tous les habitants, concernés en tant que citoyens et consommateurs par les problèmes d'environnement et de gestion des déchets.

La communauté d'agglomération

Loire Forez agglomération (LFa) regroupe 87 communes et 113 000 habitants. Créée le 1^{er} janvier 2017, l'agglomération entend répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans une démarche de territoire cohérente et ambitieuse. Territoire à taille humaine, son dynamisme démographique est le signe d'une qualité de vie préservée et d'un patrimoine remarquable. Ainsi, pour répondre aux besoins de ses 113 000 habitants et assurer un développement cohérent et solidaire de son territoire, Loire Forez agglomération intervient au quotidien dans de nombreux domaines de compétences.

Placer la thématique des déchets dans une logique d'économie circulaire

Objectifs environnementaux de LFa :

- Déchets : moins jeter, mieux valoriser, moins transporter et moins gaspiller
- Pérenniser le service aux usagers et investir dans des outils environnementaux structurants
- Économiser les ressources naturelles
- Lutter contre le réchauffement climatique
- Préserver les rivières, les milieux naturels et la biodiversité

En matière de déchets, l'objectif principal de LFa est de réduire la quantité de déchets produits sur le territoire grâce à la prévention et au réemploi sous toutes ses formes, tout en tenant compte des enjeux environnementaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de biodiversité. Cela passe par une gestion des déchets la moins éloignée possible de la production (moins de transport) et une valorisation optimale de ce qui est jetée : tri et valorisation matière, valorisation énergétique, retour au sol.

Une présentation très complète des activités de LFa en matière de déchets est disponible dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés 2022 téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.loireforez.fr/publication/rapport-2022-sur-le-prix-et-la-qualite-du-service-public-de-prevention-et-gestion-des-dechets-menagers-et-assimiles/>

Diversifier les emplois d'insertion

Le territoire forézien bénéficie aujourd'hui d'une situation proche du plein-emploi (5,1% de chômage à la fin du 3^e trimestre 2023), qui donne cependant à voir un volume important de personnes en recherche d'emploi avec des difficultés structurantes sur le volet social et professionnel.

L'insertion par l'activité économique (IAE) est justement un des outils de la politique nationale de l'emploi, qui permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, de bénéficier d'un accompagnement renforcé, qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques.

Dans la Loire, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) accompagnent ainsi près de 900 salariés par an, et représentent au total une quarantaine de structures dont 6 interviennent sur le territoire de Loire Forez agglomération.

Créer une offre commerciale nouvelle

LFa va construire un bâtiment sur une tènement foncier de 4000 m² dans une zone commerciale de sa ville centre, Montbrison. L'agglomération propose de louer à un porteur de projet qui, à son initiative, souhaiterait développer une activité de ressourcerie.

Modalités de consultation des acteurs dans le cadre de cet AMI

En publiant le présent appel à manifestation d'intérêt, Loire Forez agglomération recherche un partenaire qui souhaiterait, à son initiative, créer et gérer ressourcerie sur son territoire.

Les modalités de ce partenariat sont les suivantes :

- Loire Forez agglomération met à disposition une étude de faisabilité complète (jointe au dossier de l'AMI) comprenant notamment des propositions sur l'organisation de la future ressourcerie, un budget prévisionnel, un calibrage des ressources humaines à mobiliser (dont les emplois d'insertion etc).
- Loire Forez agglomération soutiendra fortement la demande d'agrément du lauréat de l'AMI auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités (DDETS) dans le cadre de la création ou de l'extension d'un atelier chantier d'insertion. 13,28 ETP d'insertion sont d'ores et déjà réservés par l'Etat pour la ressourcerie de LFa (sous réserve du maintien des modalités de mise en œuvre de la politique nationale de l'Emploi actuelle).
- Loire Forez agglomération mettra à disposition un bâtiment économique d'environ 1600m² au cœur de la zone d'activité des Granges avec une facilité d'accès par les transports en commun et les modes actifs, au sein de l'espace Emeraude, avec une surface de vente de 700m² minimum, à compter du 1er janvier 2025. LFa s'engage à associer le lauréat durant toute la durée de conception et de fabrication du bâtiment. Un bail commercial classique 3, 6, 9 sera utilisé.
- Le lauréat de l'AMI versera un loyer à Loire Forez agglomération pour accéder à ce bâtiment.

Qui peut répondre à l'AMI ?

LFa attend des candidatures émanant d'une entité juridique porteuse du dossier et qui engagera sa responsabilité dans le projet. Toutefois, le candidat est libre de répondre à l'AMI avec un ou plusieurs partenaires. Leurs relations et les modalités juridiques de leur partenariat seront indiquées dans le dossier de candidature.

La capacité du candidat à mobiliser des partenariats locaux est un atout pour le projet.

Éligibilité des dossiers

Le présent Appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux porteurs de projet et d'initiatives professionnels individuels ou regroupés en structure (association, collectif, entreprise, etc.). Les critères d'éligibilité suivants doivent être remplis :

1. Votre projet/initiative intègre au moins un des champs ou secteurs suivants emploi, insertion, prévention et gestion des déchets, économie circulaire, réemploi, bâtiment durable.

2. Votre projet comprend un volet d'accompagnement vers l'emploi, ou « insertion ».
3. Vous êtes prêt à collaborer, coopérer et mutualiser avec LFa pour la création d'un projet commun.
4. Votre projet s'inscrit dans les valeurs suivantes :
 - a. La poursuite d'une activité d'utilité sociale et environnementale en lien avec les enjeux des filières concernées et du territoire
 - b. Une gouvernance participative non exclusivement liée aux apports en capital
 - c. Une lucrativité limitée
5. Vous avez des compétences et des ressources en adéquation avec votre projet et vous vous montrez capables de supporter la croissance d'une activité à fort potentiel.
6. Vous êtes disponible pour participer aux temps d'échanges et de rencontres programmés dans le cadre de cet Appel à manifestation d'intérêt par LFa.

Calendrier l'AMI ressourcerie

Les candidats ont jusqu'au vendredi 28 juin 2024 à midi pour retourner leur candidature aux adresses suivantes :

- jeanbaptistecalvi@loireforez.fr
- fannydumas@loireforez.fr
- delphinepoyet@loireforez.fr

Des entretiens seront organisés entre les candidats et le jury de sélection de l'AMI durant la semaine du 9 juillet.

Les candidats seront officiellement informés avant le 14 juillet de la sélection effectuée. La Direction départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités sera informée de ce choix.

La demande d'agrément d'ACI devra être transmise à la DDETS et présentée en Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité économique (CDIA)E avant le mois de décembre 2024.

Le 2^{ème} semestre 2024 et l'année 2025 seront consacrés au travail de préparation du projet par le candidat avec le soutien des services de LFa, mais également du Réseau National des Ressourceries et Recycleries. Durant cette période, le lauréat sera associé à la phase de conception et de construction du bâtiment.

Les référents de LFa dans le cadre de cet AMI

Le présent AMI est lancé sous la responsabilité de M. Christophe Bazile, Président de Loire Forez agglomération.

Le jury chargé d'attribuer l'AMI sera composé des élus en charge des déchets, de l'économie, de l'emploi, de la formation et de l'insertion, ainsi que du patrimoine.

Toute question relative à l'AMI devra être posée par courriel à l'adresse suivante : delphinepoyet@loireforez.fr. Dans un souci de transparence, les réponses écrites de la part

de LFa seront transmises à toutes les structures qui auront téléchargé le dossier de candidature.

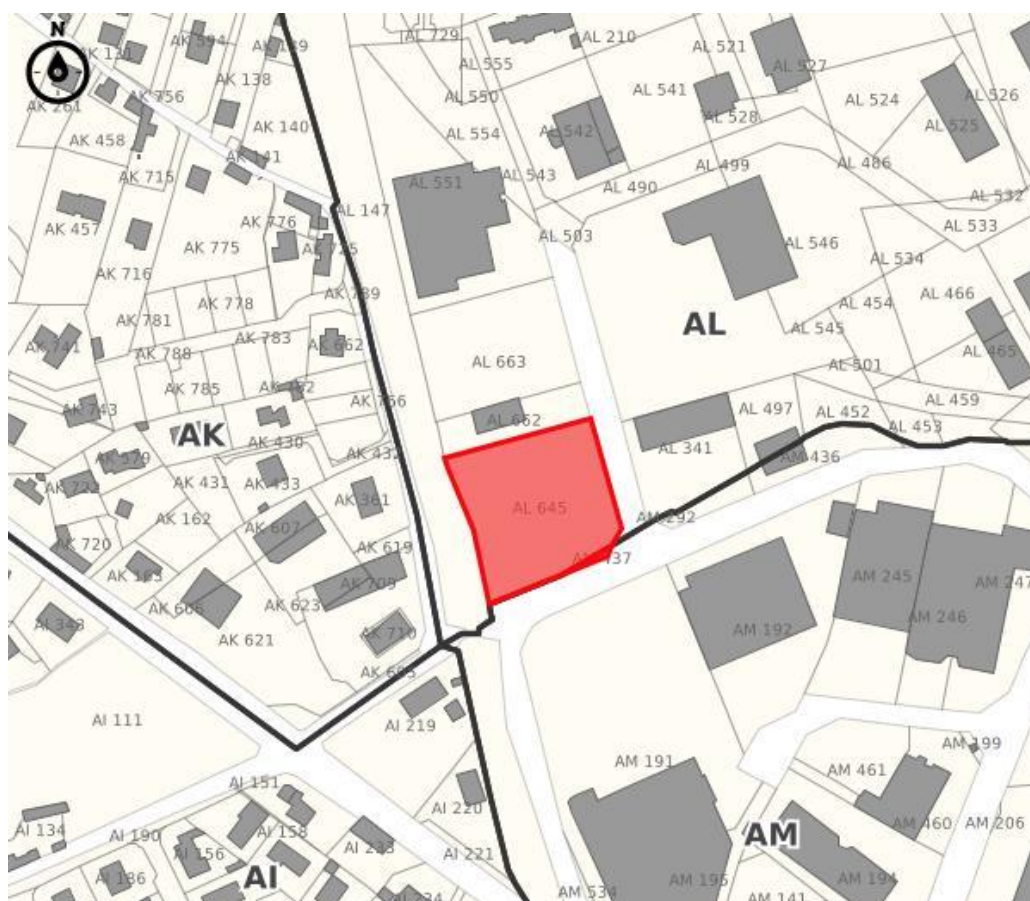
Aucun échange oral n'aura lieu entre les référents de LFa et les candidats entre la publication de l'AMI et la remise des candidatures. Toutefois, des questions concernant le bâtiment et le terrain d'implantation pourront être posées à l'occasion d'une éventuelle visite de site qui serait demandée par les candidats à leur initiative.

Zoom sur le site d'accueil de l'activité

Les parcelles d'implantation projetées sont les suivantes :

Parcelle	Contenance	Adresse
AL 645	4 353m ²	SOUS LES VIGNES- 42600 MONTBRISON
AM 433	40m ²	PRES LA GRANDE ROUTE - 42600 MONTBRISON
AM 437	6m ²	PRES LA GRANDE ROUTE - 42600 MONTBRISON

Extrait cadastre :



Extrait photo aérienne :



Pour correspondre à l'ambition précitée, la construction envisagée est de type industriel.

Les espaces prévisionnels sont les suivants :

- 700 m² de surface de vente : le règlement de la zone d'activité oblige une surface minimale de vente de 700m². Cette zone répondra bien sûr au norme ERP. D'un seul tenant, elle permettra une grande modularité d'exposition des produits en vente. Cette zone sera accessible depuis toutes les autres zones.
- Environ de 900 m² de surface de travail.

Contenu des dossiers de candidature

Les candidats enverront par courriel, selon les modalités indiquées ci-dessus, un dossier qui devra obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Le nom, titre et coordonnées du responsable-de la structure porteuse
- Le nom, titre et coordonnées du référent technique du projet, interlocuteur privilégié de LFa
- Une lettre d'engagement de la structure porteuse de projet adressée à Monsieur le Président de Loire Forez agglomération
- Une présentation de la structure porteuse et de chacun de ses partenaires : activités, budget annuel, nombre de salariés
- Un chapitre explicitant comment la structure porteuse et ses partenaires comptent organiser le développement de leurs activités, budgets, et effectifs à 5 ans dans le cadre de l'AMI.
- Un chapitre sur les gisements de déchets que le candidat souhaite récupérer et les liens envisagés avec LFa dans le cadre de ses compétences.
- Un chapitre explicitant comment le candidat a pris connaissance du contexte local et départemental de l'emploi, de l'insertion et de la gestion des déchets.
- Un organigramme actuel de la structure et un organigramme prospectif démontrant l'organisation que souhaitent mettre en place les candidats pour le fonctionnement de la ressourcerie.
- Plus précisément, un détail du nombre d'emplois créés, dont les emplois en insertion, et la nature des activités créées (tri, accueil, vente, transport...).
- Un descriptif prévisionnel des moyens matériels mobilisés
- Une présentation des activités économiques envisagées pour le développement de l'activité de la ressourcerie et les différents partenariats entre acteurs du réemploi étudiés et envisagés (liste des partenaires rencontrés s'il y a lieu) et avec les éco-organismes de recyclage
- Un exposé libre le plus détaillé possible de la proposition du candidat pour chacun des chapitres de la partie « contenu détaillé ». Une grande partie de la note de sélection des candidats dépendra de la réponse à ces éléments.

Contenu détaillé

Chaque candidat devra construire un projet original qu'il est libre d'imaginer et de développer.